



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien à l'action culturelle et au développement des librairies et points de vente du livre indépendants

Publics concernés

Entreprise , Particulier

Domaines secondaires

Disque et livre , Économie culturelle

La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée en faveur du livre depuis de nombreuses années au travers d'un contrat de filière livre. Ce contrat de Filière regroupe la Direction Régionale des Affaires culturelles, le Centre National du Livre, la Région et l'ALCA. Cette politique partenariale de soutien aux acteurs régionaux de la filière du livre se mobilise autour de trois axes principaux : - Axe 1 – Interprofession, - Axe 2 – Auteurs et vie littéraire, - Axe 3 – Economie du livre.

Échéances

3 sessions arbitrées par les partenaires du Contrat de Filière sont proposées tous les ans.

Dépôt des dossiers pour la session 1

Ouverture : 29 novembre 2021

Fermeture : 07 janvier 2022

Comité d'engagement : 28 février 2022 10 mars 2022

CP : Mai 2022

Dépôt des dossiers pour la session 2 :

Ouverture : 02 février 2022

Fermeture : 08 avril 2022

Comité d'engagement : 19 mai 2022

CP : Juillet 2022

Dépôt des dossiers pour la session 3 :

Ouverture : 30 mai 2022

Fermeture : 20 juillet 2022

Comité d'engagement : 20 septembre 2022

CP : Novembre 2022

Étude des dossiers : 2 à 3 Comités d'engagement par an

Objectifs

Alors que le prix du livre est le même partout, le libraire se distingue par sa capacité à proposer un assortiment de titres important, à faire découvrir des auteurs et défendre les livres sur la durée. Le Contrat de filière tend à :

Soutenir l'indépendance des librairies

Développer l'offre qualitative de livres neufs et stimuler les rencontres autour du livre dans les points de vente indépendants pour encourager l'animation culturelle du territoire

Permettre aux libraires indépendants de s'approprier et de développer de nouvelles façons de travailler en s'adaptant aux nouvelles technologies

Bénéficiaires

TPE, PME (règlement CE n° 70/2001 du 12 janvier 2001, modifié par la recommandation 2003/361/CE), SCOP, SCIC faisant l'objet d'une inscription au registre du commerce et des sociétés en Nouvelle-Aquitaine

Associations domiciliées en Nouvelle-Aquitaine dont la création fait l'objet d'une parution dans le journal officiel

Pour les entreprises, le capital ne doit pas être détenu majoritairement par des groupes régionaux, nationaux ou internationaux de chaîne commerciale ayant notamment pour activité la vente de livres

Sont également éligibles les points de vente de livres indépendants (librairies, maison de presse...) ayant au moins un an d'existence (hors cas de création de nouvelle librairie)

Montant

Développement économique :

Jusqu'à 60% du coût global dans la limite de 40 000 € par an

Le coût global de l'opération est de 5 000 € minimum

Le projet ne doit pas comporter plus de 70% de financements publics

Projets d'emploi :

Qualifié et pérenne (CDI), l'aide sera dégressive sur 2 années (maximum 40% du salaire brut en année 1 puis maximum 25% du salaire brut en année 2)

Dans le cas d'un emploi mutualisé, l'aide pourra aller jusqu'à 40% du salaire brut en année 1, puis jusqu'à 25% du salaire brut en année 2

Pour les projets de renfort ponctuel, l'aide représentera au maximum 25% du salaire brut et jusqu'à 30% du salaire brut dans le cas d'un emploi mutualisé ou d'un contrat en alternance

Critères de sélection

Ne pas posséder plus de trois magasins

Être un commerce indépendant : le capital doit être détenu à plus de 50% par une ou des personnes physiques, personnellement et directement impliquées dans le fonctionnement de la structure

Disposer d'un fonds d'ouvrages neufs d'au moins 1 000 références

Le chiffre d'affaires lié à la vente de livres neufs au détail doit représenter plus de 30% du chiffre d'affaires global

Être en compte avec 3 fournisseurs au minimum (grossistes, éditeurs, diffuseurs)

Être en conformité avec la SOFIA

Comment faire ma demande ?

Répondre aux critères de sélection

Renseigner le formulaire sur le site d'ALCA

Déposer sa demande dans les délais annoncés dans le calendrier qui sera affiché sur le site de la région et celui d'ALCA

Correspondants

Unité Livre

14, Rue François de Sourdis

33077

Bordeaux

05 57 57 09 45